

**Service Cartes d'identité – Passeports**  
**Sur rendez-vous pris à l'accueil au 03 87 29 69 60**

à H

Nous attirons votre attention sur le fait que les pièces demandées sont sollicitées par l'administration de l'État. La ville de FREYMING-MERLEBACH ne faisant qu'appliquer la législation en vigueur.

 **Si vous êtes en possession d'un passeport valide, vous ne pouvez pas refaire votre Carte d'identité, sauf en cas de changement d'adresse ou de nom.**

**PIECES A FOURNIR POUR LA DELIVRANCE D'UNE CARTE D'IDENTITE OU D'UN PASSEPORT BIOMETRIQUE**

**Nous rappelons que tout dossier incomplet ne peut être instruit**

L'intéressé(e) est prié(e) de passer personnellement, les EMPREINTES et la SIGNATURE sont nécessaires.

**Pour les mineurs, leur présence est obligatoire, ainsi que celle d'un parent.**

**TIMBRES FISCAUX :**

( à acheter dans un débit de tabac ou sur Internet ([www.timbre.gouv.fr](http://www.timbre.gouv.fr))

**CARTE D'IDENTITE**

**PASSEPORTS**

- 25€ en cas de non présentation de la carte d'identité en vue de son renouvellement (perte, vol ou autres)
- déclaration de perte

- Personne majeure  86€
- Mineur de 15 ans ou plus  42€
- Mineur de moins de 15 ans  17€

Dorénavant, une pré-demande de passeport et carte d'identité se fait en ligne sur le site « [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) » ou dans une commune équinée d'un service numérique.

**CARTE D'IDENTITE**

- 2 photos d'identité (moins de 3 mois, sans lunettes, le visage, les yeux et le cou dégagés)**
- Original de la Carte d'identité
- Pour un mineur produire original de la carte d'identité du parent qui l'accompagne
- Acte de naissance copie intégrale datant de moins 3 mois
- Certificat de Nationalité Française si les deux parents ou le demandeur sont nés à l'Etranger (délivré au Tribunal d'Instance) ou Acte de Naissance mentionnant la Nationalité.
- 1 justificatif de domicile au nom du demandeur datant de moins d'un an (original)(Facture de consommation EDF-GDF, Eau, Téléphone, Dernier avis d'imposition) – pour les français établis en Allemagne un justificatif « Meldebescheinigung » certifié par le Consulat)

**Modification du nom :**

- en cas de mariage** : joindre l'acte de mariage si pas mentionné sur l'acte de naissance (**datant de moins 3 mois**)
- en cas de décès** : joindre l'acte de décès.
- en cas de divorce** : apporter la photocopie **intégrale** du jugement **définitif**.

L'enfant mineur sera accompagné du parent chez lequel a été établi son domicile.

**La personne majeure hébergée par les parents ( ou par un tiers),** devra fournir :

- La carte d'identité de l'hébergeant (**original**)
- Attestation d'hébergement d'une période datant de **plus 3 mois**
- Un justificatif de domicile de l'hébergeant (**original**)

**PASSEPORTS**

- 2 photos d'identité (moins de 3 mois, sans lunettes, le visage, les yeux et cou dégagés)**
- Original de la Carte d'identité
- Pour un mineur produire original de la carte d'identité du parent qui l'accompagne
- Acte de naissance copie intégrale datant de moins 3 mois
- Ancien passeport
- Certificat de Nationalité Française si les deux parents ou le demandeur sont nés à l'Etranger (délivré au Tribunal d'Instance) ou Acte de Naissance mentionnant la Nationalité.
- 1 justificatif de domicile au nom du demandeur datant de moins d'un an (original)(Facture de consommation EDF-GDF, Eau, Téléphone, Dernier avis d'imposition) – pour les français établis en Allemagne un justificatif « Meldebescheinigung » certifié par le Consulat)

**Modification du nom :**

- en cas de mariage** : joindre l'acte de mariage si pas mentionné sur l'acte de naissance (**datant de moins 3 mois**)
- en cas de décès** : joindre l'acte de décès.
- en cas de divorce** : apporter la photocopie **intégrale** du jugement **définitif**.

L'enfant mineur sera accompagné du parent chez lequel a été établi son domicile.

**La personne majeure hébergée par les parents ( ou par un tiers),** devra fournir :

- La carte d'identité de l'hébergeant (**original**)
- Attestation d'hébergement d'une période datant de **plus 3 mois**
- Un justificatif de domicile de l'hébergeant (**original**)

Lorsque la pré-demande est faite en Mairie avec l'appui d'un médiateur numérique, merci d'apporter les éléments suivants :

<b>ETAT CIVIL DES PARENTS</b>
-------------------------------

**Père :**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

**Mère :**

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :